

Date de dépôt : 16 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Mandats d'étude parallèles de l'aménagement de la plaine de l'Aire : combien ont-ils coûté et qui a payé ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La Direction générale de l'aménagement du territoire a organisé en septembre 2009 des Mandats d'étude parallèles pour l'aménagement de la plaine de l'Aire dans le secteur des Cherpines.

Sur la page de garde du document, il est indiqué que ces mandats d'étude parallèles sont organisés "en collaboration avec les Communes de Confignon et Plan-les-Ouates".

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous donner le coût total de ces mandats d'étude parallèles, ainsi que la répartition exacte des coûts entre le canton et les communes concernées ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les Mandats d'études parallèles lancés fin 2009 et s'achevant en septembre 2010 sont organisés par la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), en collaboration avec les communes de Confignon et Plan-les-Ouates. Le coût total de ces mandats s'élève à 380 000 F hors taxes, dont 50 % sont pris en charge par la DGAT et 25 % par chacune des deux communes. A ce montant s'ajoutent notamment des frais annexes d'organisation (CHF 70'000 hors taxes) et de rémunération (80 000 F hors taxes) de membres du collège d'experts extérieurs à l'administration, qui sont pris en charge selon la même clé de répartition.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP